

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 109

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

OBJET

Actions éducatives en faveur des collèges - Actions artistiques et culturelles - Année
scolaire 2016/2017 - 1ère répartition

**Direction de l'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12320**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collèges publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, le Conseil Départemental a prévu un crédit de 2.194.000 € au titre du programme d'actions éducatives. Ces actions, mises en œuvre à l'initiative des établissements ou proposées par le département permettent, sans se substituer aux responsabilités de l'Etat et avec l'aval de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, de promouvoir notamment des activités artistiques ou culturelles, dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle de 454.000 €.

Le présent rapport a pour objet de subventionner les projets d'actions éducatives à caractère artistique et culturel proposés par des associations culturelles au bénéfice des équipes éducatives et des collégiens des collèges publics et privés du département des Bouches-du-Rhône dans les domaines du théâtre, du cirque et des arts de la rue, de la musique, de la culture provençale, de la danse, du patrimoine et de l'architecture, de l'écriture, des arts plastiques et visuels et des arts numériques.

Ces actions, qui prennent en compte les directives de l'Education Nationale, s'intègrent dans les apprentissages et concernent en général des classes entières.

Le choix des partenaires artistiques et culturels et des interventions proposées est fait en collaboration et en concertation étroites entre les directions de la culture et de l'éducation et a reçu l'aval des services de l'Education Nationale. En particulier, seules peuvent figurer pour la première fois au guide des actions éducatives à caractère culturel et artistique les structures soutenues par la direction de la culture du Conseil Départemental.

Les actions éducatives objets du présent rapport sont complétées par des actions proposées par la direction de la Culture, en particulier par les établissements culturels départementaux, ou encore directement par des structures culturelles ayant intégré dans leurs missions la mise en œuvre d'actions en direction des publics scolaires et disposant d'un service éducatif.

Vous trouverez :

- en annexe 1 un tableau présentant les actions artistiques qu'il conviendrait de retenir dans cette première répartition au titre de l'année scolaire 2016-2017, le nombre prévisionnel d'interventions dans les collèges et le montant de la subvention que je vous propose d'attribuer dans le cadre de cette commission permanente à chaque association ;
- en annexe 2 le projet type de convention qu'il conviendra de passer avec chacune des associations concernées.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	Libellé	Imputation	Engagement CP
10028	Actions éducatives	65-221-6574	319 880 €

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations, et sur la proposition de Madame la déléguée aux collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Année d'exercice : 2016

SECTEUR Actions éducatives culture

Sous-secteur Arts numériques

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-EDU-000683 D13-77423 48483649 900034	M2F CREATIONS 1 Place Victor SCHOELCHER Patio du Bois de l'Aune1 13090 AIX EN PROVENCE RODRIGUES Nicolas	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Numériques, "Bricomédia " pour 4 collèges	4 540	3 840	3 840	ras
Asso-EDU-000630 D13-70031 49976004 900027	SECONDE NATURE 27 bis Rue du 11 Novembre 13100 AIX-EN- PROVENCE Bordreuil Samuel	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Numériques, "Musée du selfie " pour 3 collèges et "Selfie et vidéo" pour 3 collèges	10 420	8 570	8 040	ras
Asso-EDU-000661 D13-60875 47750122 500015	ZINC 41 rue Jobin La Friche Belle de Mai 13003 MARSEILLE Robinot Sébastien	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Numériques, "Récréatronics " pour 4 collèges, "Les rencontres de l'orme" pour 1 collège, "Numériclub" pour 2 collèges	15 070	9 840	9 840	ras
Asso-EDU-000621 D13-95815	DESIGN THE FUTURE NOW 4 rue de la bibliothèque	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles	7 800	6 240	6 240	ras

52870411 700027	La Fabulerie 13001 MARSEILLE 01 Vernet Yannick	en Arts Numériques, "Stop motion" pour 2 collèges, "Le recyclophone" pour 2 collèges, "Fabrication numérique et impressions 3D" pour 2 collèges et "Objets et papiers interactifs" pour 2 collèges				
TOTAL			28 490	27 960		

Sous-secteur Arts plastiques et visuels

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-EDU-000613 D13-58134 44513469 500045	FOTOKINO 33 allées Léon Gambetta 13001 MARSEILLE TROUSSET Jeanne	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Plastiques et Visuels, "Paysage animé " pour 4 collèges	4 800	4 800	4 800	ras
Asso-EDU-000641 D13-61697 44969187 200021	EN MOUVEMENT CITE DES ASSOCIATIONS 93 LA CANEBIERE BOITE 370 13001 MARSEILLE Pasquier Varlet Lise	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Plastiques et Visuels, "Street art " pour 3 collèges	8 540	8 240	6 180	ras
Asso-EDU-000642 D13-61697 44969187 200021	EN MOUVEMENT CITE DES ASSOCIATIONS 93 LA CANEBIERE BOITE 370 13001 MARSEILLE Pasquier Varlet Lise	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Plastiques et Visuels, "Messages d'avenir " pour 6 collèges	7 260	6 360	6 360	ras
Asso-EDU-000761 D13-11055 42374866 400020	ASSOCIATION ART'CCESSIBLE ANCIEN PRESBYTERE 1 PLACE DES ETATS UNIS	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Plastiques et Visuels, "Rencontre avec la	6 000	5 000	4 920	ras

	C/O MME GUGLIELMET CELINE 13014 MARSEILLE TOROSSIAN Christophe	galerie ambulante " pour 6 collèges				
Asso-EDU- 000741 D13- 12938 34427369 300012	CINEMARSEILLE 2 RUE DU CINEMA 13016 MARSEILLE RUFO Marcel	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Plastiques et Visuels, "Toute la lumière sur les SEGPA " pour 7 collèges	41 000	17 600	11 200	ras
Asso-EDU- 000770 D13- 12938 34427369 300012	CINEMARSEILLE 2 RUE DU CINEMA 13016 MARSEILLE RUFO Marcel	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Arts Plastiques et Visuels, "Atelier table mashUp, au coeur des image " pour 6 collèges	11 600	9 600	9 600	ras
TOTAL			51 600	43 060		

Sous-secteur Cirque et arts de la rue

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-EDU- 000700 D13- 49849676 900023	AREA GIRAGLIA La Maison de la Vie Associative 3 boulevard des Lices 13200 ARLES DUVNJAK Sandra	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Cirque et Arts de la Rue, " 6'40 " pour 1 collège	20 320	18 320	1 840	ras
TOTAL			18 320	1 840		

Sous-secteur Danse

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-EDU-000626 D13-89840 32583290 500047	ASSOCIATION LA PLACE BLANCHE 14 Allée Claude Forbin 13100 AIX EN PROVENCE GAUTHIER Thierry	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "Time Break" pour 4 collèges	21 385	19 385	14 800	ras
Asso-EDU-000644 D13-36501 44380644 300034	ASSOCIATION BALLET D'EUROPE JEAN CHARLES GIL AVENUE DU GENERAL DE GAULLE QUARTIER ST ROCH 13190 ALLAUCH TASCA Catherine	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "Dansez" pour 4 collèges	5 800	4 800	4 800	ras
Asso-EDU-000701 D13-74997 49540771 000021	EN PHASE c/o Maison des associations 140 Allée Robert Govi LES DEFENSIONS 13400 AUBAGNE GALAN Vladimir	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "De la conférence dansée à l'atelier de création" pour 3 collèges	6 000	6 000	5 950	ras
Asso-EDU-000624 D13-15848 34389932 400044	PLAISIR D'OFFRIR 5 AVENUE ROSTAND 13003 MARSEILLE FANJAS Philippe	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "30 ans de créations" pour 6 collèges	6 000	4 800	4 800	ras
Asso-EDU-000612 D13-29591 39391647 300050	ASSOCIATION EX NIHILO 36 rue Tivoli 13005 MARSEILLE Bressanges Elisabeth	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "Assemblements" pour 2 collèges	5 050	4 300	4 280	ras
Asso-EDU-000725 D13-252 33965963 300046	MAISON DES ELEMENTS AUTREMENT ARTISTIQUES REUNIS	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "Danses et	8 118	4 680	2 200	ras

	INDEPENDANTS / COMPAGNIE GENEVIEVE SORIN Association MEAARI / Compagnie Geneviève SORIN 164 Bd de Plombières 13014 MARSEILLE FOURNEAU Alain	perceptions" pour 2 collèges				
Asso-EDU- 000635 D13- 68856 49415266 300030	ASSOCIATION PH'ART ET BALISES 122 Chemin de la Nerthe BP 15 13467 MARSEILLE 16 16 LUCIANI Jean Luc	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Danse, "Collège en mouvement" pour 3 collèges	9 000	7 200	4 320	ras
			TOTAL	51 165	41 150	

Sous-secteur Livres et écritures

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-EDU- 000615 D13- 58176 44136750 500050	EN ITALIQUE MPT PANIER JOLIETTE 66 RUE DE L'EVECHE 13002 MARSEILLE CIBELLO Nicole	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Atelier de lecture d'images contemporaines" pour 2 collèges	2 390	2 240	2 240	ras

Asso-EDU-000610 D13-26372 38858912 900021	ASSOCIATION ATELIER VIS A VIS 41 41 RUE CLOVIS HUGUES 13003 MARSEILLE BENYAYER Ghislaine	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Atelier découverte aux métiers du livre" pour 11 collèges	9 050	5 850	4 950	ras
Asso-EDU-000657 D13-44537 40510316 900042	ASSOCIATION LES TETES DE L'ART 29 RUE TOUSSAINT 13003 MARSEILLE BONOMI Huguette	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Vidéo-journalisme" pour 3 collèges	19 500	11 250	11 250	ras
Asso-EDU-000773 D13-81104599 600014	HISTOIRES VRAIES DE MEDITERRANEE Chez Mr François Beaune 2 rue Lacépère 13004 MARSEILLE Beaune François	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Histoires vraies de Méditerranée" pour 1 collège	5 500	5 000	2 500	ras
Asso-EDU-000622 D13-13755 41048059 400036	LA BALEINE QUI DIT "VAGUES" 59, COURS JULIEN 13006 MARSEILLE GOGUILLOT Jean-Claude	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "A la rencontre du conte" pour 34 collèges	16 000	14 000	11 900	ras
Asso-EDU-000625 D13-13755 41048059 400036	LA BALEINE QUI DIT "VAGUES" 59, COURS JULIEN 13006 MARSEILLE GOGUILLOT Jean-Claude	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Tristan et Iseult" pour 23 collèges	12 000	10 500	8 050	ras
Asso-EDU-000647 D13-38779610 500030	LA SARRAZINE 98 Boulevard Notre Dame 13006 MARSEILLE PRADEL Jeanine	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Juifs, Chrétiens et Musulmans à travers contes, chants et	9 700	8 200	1 230	ras

		légendes" pour 3 collèges				
Asso-EDU-000637 D13-12702 38008571 200020	CENTRE INTERNATIONAL DE POESIE MARSEILLE CIPM 2 rue de la Charité Centre de la vieille Charité 13236 MARSEILLE 02 DAIVE Jean	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Poésies contemporaines" pour 10 collèges	35 000	19 750	18 700	ras
Asso-EDU-000771 D13-30184 44105508 400046	LE PORT A JAUNI 58, rue des trois frères Barthélémy 13006 MARSEILLE 06 HEREDIA Géraldine	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Atelier écriture et bande dessinée" pour 5 collèges	8 400	6 400	6 400	ras
Asso-EDU-000772 D13-30184 44105508 400046	LE PORT A JAUNI 58, rue des trois frères Barthélémy 13006 MARSEILLE 06 HEREDIA Géraldine	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Livres et Ecritures, "Atelier écriture et conte" pour 5 collèges	8 400	6 400	6 400	ras
			TOTAL	89 590	73 620	

Sous-secteur Musique

N° de Dossier N° Tiers	Nom du Tiers Adresse Nom du	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
---------------------------	-----------------------------------	--------------------	--------------------------------	--------------------	--------------------	------------------------

Financier N° de Siret	Président		prévisionnel			
Asso-EDU- 000663 D13- 56485 40467770 000027	SUDS, A ARLES MAISON DES SUDS 66, RUE DU 4 SEPTEMBRE 13200 ARLES JUMEAU Rémi	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Accords croisés" pour 4 collèges	17 500	15 000	7 440	RAS
Asso-EDU- 000776 D13- 54963 39407937 000034	VIAGEM SAMBA Samba 1 RUE DE LA PAIX 13200 ARLES ALONSO Paul	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "L'ABC des percussions" pour 1 collège	2 050	2 050	1 350	ras
Asso-EDU- 000651 D13- 15232 34802604 800028	FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO DE LA ROQUE D'ANTHERON PARC DU CHATEAU DE FLORANS 13640 LA ROQUE D ANTHERON ONORATINI Michel	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Shubert, le promeneur solitaire" pour 4 collèges	9 300	8 000	4 800	ras
Asso-EDU- 000620 D13-3574 35114887 900056	LE CRI DU PORT 8 RUE DU PASTEUR HEUZE 13003 MARSEILLE ANTONELLI MICHEL	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Le son, la musique au cinéma" pour 26 collèges	10 150	7 950	6 240	ras
Asso-EDU- 000643 D13- 49249 45184621 600039	ART - TEMPS REEL 41 RUE JOBIN Friche La Belle de Mai 13003 MARSEILLE CHAPALAIN Anaïs	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Cinéma pour l'oreille" pour 2 collèges	8 595	7 340	6 060	ras
Asso-EDU- 000739 D13- 81868304 700018	BOULEGUEZ 58 RUE FRANCOIS BARBINI 13003 MARSEILLE Vincent Claudine	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Ateliers rap- ragga" pour 2 collèges	20 800	14 500	6 400	association à nouveau active en 2016

Asso-EDU-000769 D13-135 39269059 000014	ASSOCIATION EUPHONIA 41 Rue Jobin 13003 MARSEILLE LEXTRAIT Fabrice	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Le moi-sonore" pour 3 collèges	6 500	5 600	3 360	ras
Asso-EDU-000634 D13-68564 45223102 000028	NINI CABARET 11 COURS LIEUTAUD 13006 MARSEILLE PINGUET Emmanuelle	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "La chanson délirante et Bobby Lapointe" pour 2 collèges et "Opéra bouffe" pour 2 collèges	7 200	6 320	6 320	ras
Asso-EDU-000629 D13-94665 78867530 400018	ASSOCIATION LES DITS SONT DE LA 22 RUE ROBERT 13007 MARSEILLE BETTIN Renaud	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Journaux intimes" pour 2 collèges	12 187	9 880	9 880	ras
Asso-EDU-000639 D13-12894 33935044 900049	ASSOCIATION PICTUR' MUSIC C/O M. PHILIPPE GASTINE 70, RUE SAMATAN 13007 MARSEILLE DERIVIERE Bernard	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Atelier de composition et d'écriture de chansons" pour 4 collèges	9 050	7 500	6 000	ras
Asso-EDU-000681 D13-82936 45275673 700055	MIMIX CSCVPB 14 rue Antonin Régnier BP90029 13381 MARSEILLE 13 Vaury Hervé	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Musiques urbaines et pratiques actuelles" pour 18 collèges	5 200	4 400	3 960	ras
Asso-EDU-000650 D13-4022 39034483 600023	CHARLIE FREE DOMAINE DE FONTBLANCHE MOULIN A JAZZ 13127 VITROLLES JACQUES Pierre	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Musique, "Harlem Hellfithters" pour 4 collèges	8 400	7 000	7 000	ras
TOTAL			95 540	68 810		

Sous-secteur Patrimoine et architecture

N° de Dossier N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Tiers Adresse Nom du Président	Descriptif demande	Coût du projet ou Budget prévisionnel	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
Asso-EDU-000698 D13-28295 78322717 600022	FONDATION VASARELY 1 avenue Marcel Pagnol Jas de Bouffan 13090 AIX-EN- PROVENCE VASARELY Pierre	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Patrimoine et Architecture, "Module d'architecture " pour 2 collèges	2 860	2 600	2 200	ras
Asso-EDU-000611 D13-50962 45157492 500033	LA COMPAGNIE DES REVES URBAINS 38 rue de Rome 13001 MARSEILLE GIRY-FAVARD Bruno	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Patrimoine et Architecture, "Ballades urbaines " pour 2 collèges et "Architectures éphémères" pour 2 collèges	13 680	12 480	7 440	ras
Asso-EDU-000734 D13-87450 52926407 900029	L'ORAGE CITE DES ASSOCIATIONS 93 LA CANEBIERE BOITE 74 13001 MARSEILLE BOURICHE Malik	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Patrimoine et Architecture, " Patrimoine et création sonore " pour 2 collèges	14 868	14 160	7 080	RAS
Asso-EDU-000750 D13-82877 45055507 300029	CINEMEMOIRE.N ET 11 Rue Commandant Mages 13001 MARSEILLE BOSSION Alain	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Patrimoine et Architecture, "Patrimoine et cinéma" pour 2 collèges	6 144	5 120	2 560	RAS
TOTAL				34 360	19 280	

Sous-secteur Théâtre

N° de Dossier	Nom du Tiers Adresse	Descriptif demande	Coût du projet ou	Montant demandé	Montant proposé	Plan de financement
---------------	-------------------------	--------------------	----------------------	--------------------	--------------------	------------------------

N° Tiers Financier N° de Siret	Nom du Président		Budget prévisionnel			
Asso-EDU-000740 D13-2393 32932535 100032	THEATRE DE L'ARC EN TERRE chez Viviane Sicre 35 place Miollis 13100 AIX EN PROVENCE MELET JEAN PAUL	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Le conte de Troie" pour 10 collèges	7 300	6 300	6 300	RAS
Asso-EDU-000600 D13-75297 32982313 200033	ASSOCIATION IN PULVEREM REVERTERIS LES DOUCES COLLINES CHEMIN DE LA VIELLE MINE 13111 COUDOUX BRE Danielle	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Autour de "Têtes rondes et têtes pointues"" pour 1 collège	14 968	8 000	4 000	RAS
Asso-EDU-000617 D13-80248 51263380 100018	DYNAMO - THEATRE Cité des Associations - Boite 152 93 La Canebière Boite 152 13001 MARSEILLE ANDRE CIANFERANI JANIE	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Demain vite" pour 3 collèges	4 850	4 000	1 500	ras
Asso-EDU-000638 D13-71918 49149815 000037	LE FRUIT DE LA DISCORDE Cité des associations 93 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE GERMAIN Jacques	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Prise de parole" pour 5 collèges et "Prise de parole et écriture de discours" pour 3 collèges	15 345	14 400	8 000	ras
Asso-EDU-000619 D13-11869 32667190 600070	THEATRE DE LA MER 53 RUE DE LA JOLIETTE 13002 MARSEILLE STEPHANUS Philippe	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "1000 et 1 odyssées" pour 4 collèges	13 300	7 440	4 960	ras

Asso-EDU-000645 D13-52238988 100031	GROUPE MARITIME DE THEATRE 152 boulevard chave 13005 MARSEILLE bougault anne- marie	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "L'histoire du radeau de la Méduse" pour 2 collèges	19 500	19 500	3 620	ras
Asso-EDU-000640 D13-70766 50048925 700039	AGENCE DE VOYAGES IMAGINAIRES Etaque 117 traverse Bovis 13016 MARSEILLE MARGUERIN Jean-François	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Le conte d'hiver" pour 10 collèges	6 500	6 500	6 400	ras
Asso-EDU-000632 D13-47755 40525672 800024	DIDASCALIES AND CO 25 RUE BARTHELEMY 13001 MARSEILLE 01 ROCHE POGGI ANNE	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Les Racines" pour 2 collèges	5 180	4 680	4 680	ras
Asso-EDU-000729 D13-12531 34266679 900024	ACGD D'UN CENTRE DE PRODUCTIONS ARTISTIQUES JEUNE PUBLIC TOUT PUBLIC 41 rue jobin 13331 MARSEILLE 03 JOURDANA Pascal	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "La vie autour d'une table" pour 2 collèges	2 695	1 820	1 820	ras
Asso-EDU-000658 D13-19022 33523159 300021	ASSOCIATION THEATRE DES SALINS 19 QUAI PAUL DOUMER BP75 19, quai Paul Doumer 13692 MARTIGUES MAUFFREY Dominique	Actions Educatives au bénéfice des collégiens des Bouches-du-Rhône, actions Artistiques et Culturelles en Théâtre, "Master" pour 4 collèges	6 293	2 880	2 880	ras
TOTAL			75 520	44 160		

TOTAL	444 585	319 880
GLOBAL		

Annexe 2

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT **(Actions éducatives)**

Entre :

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil départemental, agissant aux présentes en vertu d'une délibération de la Commission Permanente n°

Ci après désigné « le Département »,

Et

L'Association

Adresse :

Représentée par ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de président,

Ci-après désignée « l'Association » ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides votées par les personnes publiques, qui fait obligation, lors de l'octroi d'une subvention publique dont le montant excède un seuil fixé à 23 000 euros, de conclure une convention entre la personne publique qui octroie la subvention et la personne privée qui en bénéficie ; cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Vu la délibération n°122 de la commission permanente du 27 juin 2014 approuvant le modèle de convention à ratifier dès que le montant de la subvention votée par le Département (ou le montant total des subventions votées par le Département à ladite association sur l'année atteint le seuil de 23 000€ ;

Vu la demande de subvention enregistrée sous le n° EDU..... en vue de la réalisation des actions décrites à l'article 1 de la présente convention ;

Vu la délibération n ° de la commission permanente dudécidant d'accorder une subvention pour la réalisation de ces actions et autorisant la Présidente à signer la convention y afférent ;

Vu les subventions accordées au titre de l'exercice budgétaire précédent au bénéfice de cette même association et retracées dans le tableau annexé si le seuil des 23000 € a été atteint ;

PREAMBULE

Considérant que les actions conçues et initiées par l'association conformément à son objet social revêtent un intérêt départemental ;

Considérant que le montant de la subvention votée sur projet spécifique par le Département à ladite association nécessite la conclusion d'une convention.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Par délibération susvisée de la commission permanente, le Département a octroyé une subvention de fonctionnement à l'association pour la mise en œuvre dans des collèges du département, sur l'année scolaire 2016/2017, de la ou des action(s)....., telle(s) que définie(s) au guide en ligne des actions éducatives, et dont le descriptif et les modalités ont été précisés par l'association dans le dossier de demande de subvention susvisé.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre lesdites actions.

Cette subvention étant accordée spécifiquement pour ces actions, la présente convention a pour objet d'en préciser les conditions d'utilisation, les modalités de versement ainsi que, le cas échéant, de remboursement.

ARTICLE 2 : Montant de la subvention et modalités de versement

Le montant de la subvention est deeuros Elle correspond à :

- .. actions

Le versement de la subvention à l'association sera effectué après notification de la convention préalablement signée par les deux parties. Il interviendra en deux fois :

- Un acompte de 80% dès la notification,
- Le solde au prorata du nombre d'actions effectuées, sur présentation :
 - d'un état récapitulatif des actions réalisées signé par le Président et le Trésorier ;

- du compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. (article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000) ;
- du compte rendu éducatif qualitatif de(s) l'action(s) sur l'année scolaire écoulée.

Aucune participation financière ne sera demandée par l'association aux établissements scolaires.

ARTICLE 3 : Obligations et engagements de l'association

L'association est tenue de :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'aboutissement du projet tel qu'il est défini à l'article 1 de la présente convention et à réaliser l'ensemble des actions prévues ;
- Faire apparaître le soutien du Département des Bouches-du-Rhône au projet, quels que soient les moyens de communication utilisés pour en informer le public et les professionnels, et d'apposer le logo du Conseil départemental sur tout support graphique et équipement.
- Ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités privées ou œuvres et ce, conformément à l'article L.1611-4 du CGCT.
- Saisir sur l'application SIRACUSE le calendrier de ses actions dans les collèges.

ARTICLE 4 : Justificatifs et contrôle de l'utilisation de la subvention

4-1 : Justificatifs

L'association doit fournir au Département :

- une attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année concernée ;
- une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, du bilan financier du dernier exercice connu ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité (article L.1611-4 du CGCT). Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) devront être conformes au plan comptable des associations.

Pour les associations soumises aux obligations de l'article L.612-4 du code de commerce, le bilan, compte de résultats et annexes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes. Conformément au décret du 14 mai 2009 n°2009-540, l'association est tenue par ailleurs de transmettre ses comptes ainsi que le rapport annuel du commissaire aux comptes dans les 3 mois suivants leur

approbation à la Direction des Journaux Officiels, en vue de leur mise en ligne sur son site internet afin d'être rendus publics.

Pour les associations percevant dans l'année 23.000 € et plus et qui ne sont pas soumises aux dispositions de l'article L.612-4 du Code de commerce, le bilan et les comptes doivent être établis par un expert comptable.

- Un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce compte rendu financier est déposé auprès du Département, Direction de l'éducation et des collèges, Services des actions éducatives, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée (article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000).
- Un compte rendu éducatif de la ou des action(s) pour l'année scolaire écoulée, au plus tard le 30 septembre suivant la fin de la dite année scolaire, au service susvisé.

En cas de modification dans ses statuts ou dans ses organes, l'association, soit communique sans délai au Département la copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 6 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, soit informe de la déclaration enregistrée dans le Répertoire National des Associations (RNA).

En outre, l'association doit fournir au Département la copie des pièces relatives à tout changement de domiciliation bancaire.

4-2 Contrôle

L'association s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation des actions, notamment l'accès aux documents comptables et administratifs et l'accès aux actions soutenues par le Conseil départemental et organisées par l'association, à toute personne accréditée par le Conseil départemental à cet effet.

ARTICLE 5 : Sanctions

En cas d'inexécution par l'association des obligations décrites par la présente convention, ou au cas où l'association n'aurait pas réalisée l'action prévue en objet, le département ne versera pas le solde de la subvention et pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées à ce titre.

Le département en informera l'association par lettre recommandée avec accusé de réception après examen des justificatifs et observations éventuellement présentés par l'association.

ARTICLE 6 : Résiliation

En cas de non respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 7 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant conclu entre les parties, préalablement approuvé en Commission Permanente du Conseil départemental.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée au titre de l'exercice budgétaire en cours. Elle prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 9 : Responsabilités

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité pleine et entière. Celle-ci doit souscrire tout contrat lié à l'activité. La responsabilité du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ne pourra être recherchée en cas de non-respect de cette obligation par l'association.

ARTICLE 10 : Litiges et contentieux

Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

Date :

Signatures :

Pour l'Association

Pour le Département

Le Président de l'Association
(avec tampon de l'association)

La Présidente du Conseil Départemental